

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 21 AVRIL 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Quinze, le **21 AVRIL 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
22 Avril 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

2^{ème} séance 2015.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Convention avec l'EPFL
pour ex-magameubles.

N° 30/2015

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. SALÉRIO Philippe	à	M. SALTZMANN Michel
Mme BOULANGER Annie	à	Mme VINCENT Marie
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. GILET Dominique	à	M. BAUDONNEL David

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la convention d'études techniques et de vocation proposée par l'EPFL concernant l'ex-magameubles : le coût des études est de 100 000 € TTC, l'EPFL finance 80 000 €, la CCVP ayant décidé de prendre en charge les 20 % restants.

Le Conseil Municipal,
Vu l'intérêt de cette étude,
Décide unanimement d'autoriser le Maire à signer cette convention
avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,